



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 5 OCTOBRE 2020
COMPTE RENDU**

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mmes Agnès SION, Bénédicte NEVEUX, MM. Vincent GOUIN, Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, MM. Richard GESLIN, Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mme Ludivine GUIBRETEAU, MM. Anthony TESSIER, Thibault SAURISSE

Conseillers excusés : Mmes Catherine BAILLEUL, France BRETONNIER, Amélie AMPROU-GUINEL

Secrétaire de séance : M. Éric MARIE

Madame France BRETONNIER a donné procuration à Monsieur Jean-Noël BEAUDOIN

DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
Approbation du compte rendu du 15 septembre 2020		Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 15 septembre 2020
<p><u>Rapport annuel 2019 du délégataire du service public d'assainissement collectif</u> Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2019 du délégataire du service public d'assainissement collectif.</p>		Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 du délégataire du service public d'assainissement collectif
<p><u>Rapport annuel 2019 du service public de l'assainissement collectif</u> Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel 2019, du service public de l'assainissement collectif.</p>		Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2019 du service public de l'assainissement collectif
<p><u>Redevance assainissement 2021</u> Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le tarif du service assainissement de la Commune pour l'année 2021, au même tarif que l'année précédente soit : 1,25 € H.T. le m3 d'eau facturé.</p>		Le Conseil Municipal fixe le tarif de la redevance assainissement 2021 au même prix que l'année précédente soit 1,25 € H.T. le m3 d'eau facturé

<p><u>Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au renouvellement du Conseil Communautaire, et en application de l'article 1609 nonies C – IV du Code Général des Impôts, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes et l'intercommunalité. Chaque Conseil Municipal doit disposer d'un représentant au sein de cette instance.</p>	<p>Le Conseil Municipal nomme Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET pour représenter la Commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées</p>
<p><u>Contrat d'assurance des risques statutaires</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que la Commune a adhéré au contrat négocié par le Centre de Gestion de Loire Atlantique en 2016 pour un contrat de quatre ans qui arrive à échéance au 31 décembre 2020,</p> <p>Dans cette perspective, le Centre de Gestion de Loire Atlantique a proposé à la Commune de négocier un nouveau contrat en son nom sans pour autant qu'elle soit ensuite tenue de souscrire à la proposition de contrat qui résultera de la procédure de consultation.</p> <p>Le Conseil Municipal par délibération en date du 16 décembre 2019 a souhaité adhérer à la consultation par le biais du Centre de Gestion de Loire Atlantique.</p> <p>Après consultation des assureurs, trois candidats retenus ont proposé une offre. Après analyse, le marché a été attribué à la compagnie AXA France VIE associée au gestionnaire SOFAXIS.</p> <p>Le Conseil Municipal doit choisir s'il adhère au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion pour les agents CNRACL et/ou les agents Ircantec.</p>	<p>Après présentation du contrat, le Conseil Municipal par : -Pour : 20 voix - Abstention : 1 voix - Contre : 0 voix</p> <p>Accepte le contrat présenté par le Centre de Gestion de Loire Atlantique pour 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2021 concernant les agents : - CNRACL au taux de 6,60% -IRCANTEC au taux de 1,10 % Plus les frais de gestion de 0,16% (taux 2020) pour le Centre de Gestion de Loire Atlantique</p>
<p><u>Indemnité de gardiennage de l'église communale</u></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de verser l'indemnité de gardiennage de l'église communale suivant la circulaire de la préfecture d'un montant de 120,97 Euros pour l'année 2020.</p>	<p>Après discussion, le Conseil Municipal par : -Pour : 8 voix - Abstention : 12 voix - Contre : 1 voix</p> <p>accepte le versement de 120,97 € pour le diocèse</p>
<p><u>Mission d'assistance en gestion de voirie</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, le contrat qui avait été signé avec Monsieur Jean-Claude LANE concernant la mission d'assistance dans l'aide technique à la gestion de la voirie pour la période du 15 avril 2017 jusqu'au 14 avril 2020, puis par un avenant prolongement jusqu'au 30 septembre 2020.</p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec Monsieur Jean-Claude LANE, un nouveau contrat à partir du 1^{er} octobre 2020 pour une année renouvelable deux fois, par tacite reconduction, dans le cadre des prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'aider à la gestion de la voirie et de la circulation, dans le cadre des missions de police - D'assister la Commune dans la programmation de l'entretien de sa voirie (enduits d'usure, point à temps, curage...) - D'apporter une assistance à la programmation et au suivi des travaux d'investissements sur la voirie en gestion communale - De former le personnel technique communal dans le domaine de la voirie <p>Pour une rémunération annuelle de 3.006 habitants x 2,00 € = 6.012,00 €, révisable à la date anniversaire du contrat sur la base du nombre d'habitants (chiffre Insee au 1^{er} janvier de l'année en cours).</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal de signer le contrat avec Monsieur Jean-Claude LANE à partir du 1^{er} octobre 2020</p>

<p>Réalisation emprunt Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la construction de la salle polyvalente à caractère socio-culturel, il s'agit de réaliser un emprunt à hauteur de 1.700.000,00 € (4 banques ont été consultées).</p>	<p>Après présentation du projet, du coût financier et des propositions des banques, le Conseil Municipal après vote à l'unanimité retient la banque Caisse d'Epargne pour l'emprunt de 1.700.000 € au taux de 0,61% pour une durée de 20 ans (amortissement constant)</p>
<p>Budget principal : modification du budget n° 2 Madame le Maire propose au Conseil Municipal, la modification du budget principal n° 2 suite à la réalisation de l'emprunt concernant la salle polyvalente à caractère socio-culturel.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p>Avis du Conseil Municipal dans le cadre d'une enquête publique Madame le Maire expose au Conseil Municipal, l'arrêté qui ouvre une enquête publique à la Mairie de Grand-Auverné, du lundi 21 septembre 2020 jusqu'au mercredi 21 octobre 2020 à 12h30, portant sur la demande présentée par la Société Parc Eolien de la Coutancière - WKN France en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant deux aérogénérateurs, et un poste de livraison, implantée sur le territoire de la commune précitée. Suivant l'article 6 de l'arrêté en date du 24 août 2020, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande dans les quinze jours au plus tard de la clôture de l'enquête publique.</p>	<p>Après présentation, le Conseil Municipal par : - Pour : 1 voix - Abstention : 15 voix - Contre : 5 voix</p> <p>émet un avis défavorable pour cette autorisation</p>
<p>Implantation parc éolien Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'une rencontre a eu lieu avec deux porteurs de projet de parc éolien. La Commune doit se positionner si elle souhaite l'implantation d'un nouveau parc éolien.</p>	<p>Après présentation, le Conseil Municipal par : - Pour : 1 voix - Abstention : 5 voix - Contre : 15 voix</p> <p>ne souhaite pas de nouveau projet concernant l'implantation de parc éolien sur la Commune d'Erbray pour la durée du mandat en cours</p>

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :
 - Renonciation droit de préemption urbain :
 - DEC-20-061 : 8 Les Fougères, ERBRAY, cadastré parcelle XD 98
 - DEC-20-062 : 22 rue des Rochettes, ERBRAY, cadastré parcelle AB 230
 - DEC-20-063 : 61 la Feuverts, ERBRAY, cadastré parcelle XC 260
 - DEC-20-065 : 9 rue du Commun de la Motte, ERBRAY, cadastré parcelle AB 174
 - DEC-20-066 : 1 rue des Forges, ERBRAY, cadastré parcelle AA 103
 - DEC-20-067 : 6 rue du Verger, ERBRAY, cadastré parcelle YH 235

DEC-20-060 : Approuve l'avenant n° 2 du contrat du 18 décembre 2018 avec la Poste dont le siège social est situé à Paris concernant la dénomination et numérotation des voies, correspondant à la durée du contrat ainsi modifié : le présent avenant prend effet à compter du 17 septembre 2020 et prolonge le contrat jusqu'au 30 septembre 2021 inclus. Le contrat n'est pas renouvelable tacitement et les tarifs sont susceptibles d'évolution sur information préalable de la Poste, 4 semaines avant la date d'application.

DEC-20-064 : Approuve la convention d'engagement réciproque pour la plantation de haies bocagères entre la Commune d'Erbray et le Syndicat Chère Don Isac. Convention conclue pour une période 20 ans à compter de la date de sa signature. La convention définit pour chacune des parties leurs engagements dont participation au montage financier de l'opération à hauteur de 20% du montant Hors Taxe pour la Commune d'Erbray (soit une estimation de 130 à 200 € pour une opération).

Madame Stéphanie TRÉMELO, 4^{ème} adjointe au maire, informe le Conseil Municipal :

- De la semaine bleue : Chaque année au mois d'octobre, temps fort national dédié aux seniors, rappelle l'importance de la place de nos aînés dans la société. Sensibiliser l'opinion publique au rôle des aînés dans la société et faire connaître leurs difficultés, tels sont les objectifs de cette manifestation nationale. Le thème retenu pour l'édition 2020 de la Semaine bleue est d'actualité : « Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire : un enjeu pour l'après-COVID ». Protéger les plus fragiles et renforcer les relations entre générations constituent l'enjeu de cette édition. A cet effet, les écoles de la Rose des Vents et de Sainte Anne à ERBRAY ont réalisé des travaux pour contribuer à tisser du lien avec les seniors. Plus d'information sur le site internet de la Commune.

- Du renouvellement du Conseil des Jeunes, les jeunes erbréens âgés de 9 à 12 ans (nés entre 2008 et 2011) vont être sollicités par courrier pour faire acte de candidature (**dépôt en mairie avant le 24/10**) et pour venir voter : les élections se tiendront le mercredi 18 novembre de 14h à 16h à la salle Berriau.

La séance est levée à 22 heures 30.

Compte rendu affiché le 6 octobre 2020, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET